

# Chlorothalonil : l'eau du réseau est de très bonne qualité à travers le canton

Les différents distributeurs d'eau potable du canton de Neuchâtel ont mené des campagnes de recherche du chlorothalonil dans les captages d'eau à travers le canton. Ce fongicide présent dans certains produits phytosanitaires fait l'objet d'une interdiction totale d'utilisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en Suisse. Les échantillons, recueillis en 2019 et 2020, ont montré qu'aucune molécule n'a été détectée en dessus de la norme légale dans les réseaux d'eau publics. Seule l'eau captée dans le lac de Neuchâtel et dans la nappe phréatique de la Plaine de l'Areuse dépasse légèrement la valeur maximale admise, restant toutefois sans risque pour la santé.

En 2019, les Suisses apprenaient que le chlorothalonil, un fongicide, avait contaminé plusieurs nappes phréatiques. Les spécialistes ont examiné la question et ont conclu que, si la substance mère n'est pas active longtemps, ses métabolites (les produits de dégradation) sont stables et persistants.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, la Confédération a donc classé tous les métabolites du chlorothalonil comme pertinents et potentiellement dangereux pour la santé et a interdit la commercialisation, ainsi que l'utilisation des produits contenant du chlorothalonil. Cette classification découle de l'application du principe de précaution, en attendant que des études aient déterminé les effets provoqués par ces substances.

## Recherche dans les captages

Dans le cadre du programme d'autocontrôle de l'eau potable, plus de 100 échantillons ont été analysés dans le cadre des campagnes 2019 et 2020 visant les captages neuchâtelois alimentant les réseaux desservis soit par Viteos à La Chaux-De-Fonds, au Locle, à Neuchâtel, au Val-de-Ruz et au Syndicat des eaux de la vallée de La Brévine (SEVAB), soit par Eli10 à Bevaix, à Boudry, à Cortailod et à Milvignes, ainsi que par les autres distributeurs. Les résultats de ces campagnes indiquent qu'aucun métabolite n'a été détecté au-dessus du seuil de quantification dans la quasi-totalité des points analysés. Le seuil de quantification est de 0.025 µg/l, soit 25 milliardième de gramme par litre.

Seules trois ressources utilisées pour la production d'eau potable ont présenté une concentration dépassant 0.1 µg/l avec une valeur mesurée à 0.2 µg/l. Il s'agit de l'eau prélevée dans le lac de Neuchâtel, le captage du puits intercommunal Boudry/Milvignes, ainsi qu'un captage privé, ces derniers étant alimentés par la nappe phréatique de la Plaine de l'Areuse. Pour rappel, l'eau du lac n'est utilisée que comme eau d'appoint, pour compléter l'eau des captages situés dans les Gorges de l'Areuse, qui est, quant à elle, d'excellente qualité. La complémentarité de ces ressources permet de distribuer une eau parfaitement conforme aux normes légales. Pour l'eau de la Plaine de l'Areuse et du puits intercommunal, elle est quant à elle mélangée à des eaux d'autres provenances d'excellente qualité, ce qui permet également de répondre aux critères de potabilité. Pour ce qui est du captage privé, des solutions sont étudiées, afin d'améliorer la situation.

Par ailleurs, des analyses ont également été effectuées en des points représentatifs de chaque réseau public. Il a ainsi pu être vérifié que tous les échantillons de l'eau distribuée respectent les exigences et ne représentent donc aucun risque pour la santé.

**Contacts :**

**Yann Berger, chimiste cantonal, tél. 032 889 68 30 ;**

**Pour Viteos : Claire-Lise Clément, secrétaire générale, tél. 032 886 00 04 ;**

**Pour Eli10 : Raphaël Jeanrichard, directeur réseaux, tél. 032 720 20 24.**

Neuchâtel, le 24 août 2020